

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

CONSTITUTION DE LA SASU AB PNEU

ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur **ADJENAK ILIES HAMZA**

Né le **28/04/2004** à **Nogent-sur-Marne (France)**

Domicilié **02 rue des Hersiers – 93360 Neuilly plaisance** Chez Mr **ADJENAK Abdelhafid**

Agissant en qualité d'associé unique de la société en cours de formation :

AB PNEU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) Capital social : **500 euros**

Siège social : **SOURCE SAS 59 RUE DE PONTIEU 75008 PARIS (Bureau 326)**

DÉCISIONS

L'associé unique, après avoir établi les statuts constitutifs de la société, prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

APPROBATION DES STATUTS

L'associé unique approuve les statuts constitutifs de la société **AB PNEU**.

DEUXIÈME DÉCISION

NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer :

Monsieur **ADJENAK ILIES HAMZA**

Né le **28/04/2004** à **Nogent-sur-Marne (France)**

Ait

Domicilié **02 rue des Hersiers – 93360 Neuilly plaisance** Chez Mr **ADJENAK Abdelhafid**

En qualité de **Président de la société**, pour une durée **illimitée**.

Le Président déclare accepter ses fonctions et certifie n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

TROISIÈME DÉCISION

FIXATION DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de fixer le siège social :

SOURCE SAS 59 RUE DE PONTHEU 75008 PARIS (Bureau 326)

QUATRIÈME DÉCISION

FIXATION DU CAPITAL SOCIAL

L'associé unique constate que le capital social est fixé à :

500 euros,

correspondant à **500 actions de 1 euro chacune**, entièrement souscrites et libérées.

CINQUIÈME DÉCISION

POUVOIRS POUR IMMATRICULATION

Tous pouvoirs sont donnés au Président afin d'accomplir l'ensemble des formalités légales de publicité et d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

SIXIÈME DÉCISION

REPRISE DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ EN FORMATION

Ait

L'associé unique approuve la reprise par la société des engagements éventuellement pris en son nom avant son immatriculation.

Ces engagements seront réputés avoir été souscrits dès l'origine par la société après son immatriculation.

SEPTIÈME DÉCISION

DATE D'OUVERTURE DU PREMIER EXERCICE SOCIAL

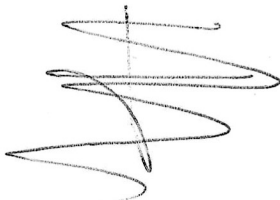
Le premier exercice social commencera à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés et se terminera le **31 décembre 2026** de la même année.

Fait à **BONDY** Le **03/04/2026**

Le Président et Associé unique

Signature :

ADJENAK ILIES HAMZA



Ai.H